# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 63.

### DE ROUEN.

*Suite de l'état des marchandiſes exportées de cette Ville pour différens ports Etrangers pendant les ſix premiers mois de l'année* 1768 ; ſçavoir,

POur le *Portugal*, 1860 chapeaux de caſtor & demi-caſtor, 32421 livres d'étoſes de laine, comme pluche, camelot, étamine, maroc, &c. 1 caiſſe 807 livres de confitures, 20 monts de plâtre, 11460 livres de draps de laine, 13988 livres de fayence, 21510 livres d'amidon, 2861 coupons de cuirs de vache pour empeignes de ſouliers, 1 caiſſe de couteaux de chaſſe garni d'argent, 1 boete de perles fauſſes, 3768 livres de rubans de ſoie eſtimés à environ 85000 liv., 3 caiſſes 888 livres d'étoſes & bas de ſoie, 1 tonneau 1 baril 10 caiſſes 1305 livres de mercerie mêlée, 1 bannette 1 ballot 5936 douzaines de paquets d'un mille d'épingles, 5200 livres de toile de lin, pour 2225 liv. de tabatieres d'argent, 2 caiſſes de tabac de la Ferme, 6135 livres de tapiſſerie laine & fil, 599 douzaines de peaux de veau corroyées, 24 groſſes de lunettes, 120 douzaines d'étuis, 1675 livres de bouracan, 17 douzaines de lames de fleurets, fleurets montés & montures, 12 pieces de toile cirée, 6955 livres de ſiamoiſe & mouchoirs, 2 tonneaux 538 groſſes de couteaux à mouches de bois, 2630 livres de couvertures de plocq, 940 livres de coutil de fil, 1360 livres de ruban de fil, 882 livres de toile bon teint, 102 livres de chemiſes garnies, 1 caiſſe d'ouvrages en os, 190 livres de toile de chanvre, 200 livres de bougies, 1200 bouteilles de vin, 70 livres de quincaillerie, 30 pieds 22 paquets 1 caiſſe d'arbres fruitiers, 24 douzaines de peaux de caſtor, 2 caiſſes 1 balle de livres, 1 futaille de bierre, 1 poele de fer, 100 livres de poudre à poudrer, 320 livres de crin friſé, 880 livres de cardes à carder, 965 douzaines de peaux de mouton en chamois, 1000 livres de cryſtaux d'office, 100 livres de pierres fauſſes, 250 livres de feves, 500 livres de graine de jardin, 5 douzaines & demie de peaux de chêvres, 1 caiſſe 1 panier de droguerie & épiçerie mêlées, 665 livres de toile peinte, 120 groſſes de tabatieres de corne, 70 caiſſes de meubles & hardes, 2 caiſſes 24 marcs d'argenterie, 570 livres d'étain œuvré.

Pour l'*Angleterre*, 110197 livres de garence, 1609 morceaux de moulage, 2 barils 11 caiſſes 1 balle de mercerie mêlée, 6 caiſſes 3 ballots de meubles, 3 ſacs de lentilles, 66 bouteilles de baume de vie, 4989 livres d'indigo, 500 livres de graine de jardin, 6 bariques 5195 livres de bouteilles de vin, 1 panier d'arbres fruitiers, 7499 livres de fayence, 79 monts de plâtre, 1 caiſſe, 250 livres de porcelaine, 40 livres de gants blancs, 17 groſſes de peignes de buis, 86 groſſes de chapelets, 4598 bottes de vaude, 60 bouteilles de vinaigre de compoſition, 1 caiſſe de livres, 19000 liv. de ſoude, 1518 livres de peaux de chevreuils, 70 muids de terre à pot, 280 livres de minoterie, 164 livres de toile imprimée, trois cadres dorés avec leurs eſtampes.

Pour l'*Allemagne*, 52 muids de terre à pot, 24 caiſſes 1 balle de mercerie, 500 livres de graine de luzerne, 82243 livres de marmites de fer, 18 poinçons 4 feuillettes 19938 bouteilles de vin, 20 caiſſes de meubles & hardes, 300 livres de quincaillerie, 382 livres de confitures, 1783 liv. de mouchoirs & ſiamoiſe fil & coton, 1 caiſſe de livres, 270 livres d'eau d'odeur, 1 caiſſe de ſoierie, 2 caiſſes de vinaigre compoſé, 6084 liv. de fayence, 830 bottes de vaude, 126 chapeaux demi-caſtor, 568 paniers de verre à vîtres, 1 vieille voiture avec ſon train, 205 livres de toile de lin, 2179 livres de draps & étoſes de laine, 465 bouteilles de liqueur, 175 livres de bazin, 282 livres de couvertures de laine, 745 livres de bonneterie de laine, 122 livres de velours de coton, 44 livres de fromages du Pays, 400 livres de gants de cuir, 4000 plumes à écrire, 285 livres de laine de chevreaux, 1 caiſſe d'habits de femme, & 1241 livres d'indigo.

### DE BORDEAUX.

#### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 13 ou 20 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 23 Navires François & 2 Etrangers, ſçavoir, des François le *Saint Pierre* de 100 tonneaux, Cap. *Saint Mathieu* ; le *Lapereyre* de 300 tonneaux, Capit. *François Delbreil* ; le *Bourbon*, de 400 tonneaux, Capitaine *Caduſſeau*, venant tous trois de Saint Domingue ; la *Thetis* de 90

tonneaux, Capitaine *Criquet*, venant de la Martinique ; le *Port-Louis* de 180 tonneaux, Capitaine *Baulos* ; le *Céſar* de 250 tonneaux, Capitaine *J. Villeneau* ; le *Jean-François* de 180 tonneaux, Capitaine *André Florence* ; l'*Eſpérance* de 180 tonneaux, Capitaine *Fatin*, venant tous quatre de la Guadeloupe chargés ainſi que les premiers de diverſes marchandiſes du cru des Colonies pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux ; le *Jean Marie*, venant de Saint Sebaſtien avec ancres de fer & fer en barres ; l'*Aimable Mariette* ; la *Conſtance*, tous deux des Sables d'Olonne, venant du Banc de Terre Neuve avec morues vertes, langues noves & huile de morue ; le *Phénix* de Bayonne, venant de ce même Port avec chocolat, merein à bariques & jambons ; l'*Ange Raphael* ; le *Don de Dieu*, tous deux de Quiberon, venant l'un & l'autre de Concarneau avec ſardines preſſées ; la *Marie* de Libourne ; le *Saint Bernard* de Saint Eſtephe ; le *Benjamin* de Marans ; la *Genevieve* de Saint Martin ; l'*Aimable Louiſe* de Blaye, venant tous cinq de Marans avec feuillard à bariques par entrepôt ; le *Saint Jean Baptiſte* de Bordeaux, venant de Redon avec fil, toile à voiles, toile de Halle & merein ; l'*Eſpérance* de l'Iſle de Ré, venant de Martigues avec demi-feuillard à bariques ; le *Saint Jacques* de Saint Breac, venant du Havre avec 35 monts de plâtre ; la *Marie Thérèſe* de Plaſſac, venant de Nantes avec fer en paquets & en verge, bas de fil, toile à voiles, ocre jaune, garence non robée, fer blanc, fer noir, coutil rayé, thé & cloux ; des Etrangers, la *Marie* de Liverpool, Capitaine *Dickſon*, venant de Liverpool avec plomb en ſaumon, alun & couperoſe ; le *George* de Corck, Capitaine *Bodkin*, venant de ce même Port avec bœuf & beurre.

*Suite des Navires en coutume pour les Iſles.*

Numeros 161, le *Jeune Etienne*, Armateur M. *Bonafé*, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 162, l'*Humanité*, Armateur M. *Picaud*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 163, l'*Aimable Roſe*, Armateurs MM. *Gibert*, *Baour* & Compagnie, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 164, le *Bienfaiſant*, Armateur M. *Laſſon* aîné, Courtier le ſieur *Guimounet*, 165, le *Phénix*, Armateur M. *Candau Laſſalle*, Courtier le ſieur *Jude* ; 166, le *Senaut du Roi Salomon* de Rochefort, Armateur M. *Dargenton*, Courtieur le ſieur *Delmeſtre*.

## DE BAYONNE.

### EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville du 11 au 16 Juillet 1768 par neuf Bâtimens Eſpagnols & trois François les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Lisbonne*, 2500 conques de froment ; pour *Cadix*, 2600 conques dito ; pour *Rivadeos*, 700 conques de bled d'Inde ; pour *le Ferol*, 1500 conques dito ; pour *Saint Ander*, 700 conques dito ; pour *Gigeon*, 800 conques dito ; pour *S. Sebaſtien*, 600 conques dito, 30 barils de goudron, 6 bariques 3 barils de vin, & 50 planches de ſapin ; pour *Bilbao*, 13 milliers de brai, 4 futailles 33 balles de différentes marchandiſes ; pour le *Havre de Grace*, 3200 conques de froment ; pour *Nantes*, 111 milliers de brai ſec & réſine, & 280 planches de ſapin.

### IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port pendant le même eſpace de temps 1 Navire Hollandois venant du Havre, 8 Eſpagnols, dont 2 venant de Saint Jean de Luz, 3 de Saint Sébaſtien, 1 de Louanco, 1 de Socoa, tous ſur leſt, & 1 de Bilbao avec 14 caiſſes 21 caiſſons 5 futailles 9 balles & 7 paquets de diverſes marchandiſes, & 8 François dont le Bateau le *Neptune* de Bayonne, Capitaine *J. Paſſama*, venant du Cap François avec 46 bariques 10 quarts de ſucre blanc, 25 bariques de cacao, 444 cuirs en poil & 62 bariques 49 quarts 3 ſacs de café, 1 venant de Malaga avec 40 futailles de vin, 2 caiſſes de limons, 1 de Saint Ander, 1 du Ferol, tous deux ſur leſt en ſable & en pierres, 1 de Saint Sebaſtien avec 55 pipes d'huile, 5 barils de vin, 10 balles de cacao, 5 balles de laine & 8 balles de papier, 1 de Nantes avec 42 bariques de ſucre, 5 milliers d'ardoiſes & 4 ballots de marchandiſes, 1 de la Perrotine & 1 des Sables d'Olonne avec 97 muids 1 boiſſeau de ſel.

### NAVIRES EN ARMEMENT.

#### DU HAVRE, *le 30 Juillet 1768.*

Le Navire l'*Aimable Marguerite* fin Voilier d'environ 300 tonneaux armé de 10 canons & autres armes à proportion, & commandé par le Capit. *Jean Baptiſte d'Arcourt*, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture aux Cayes Saint Louis, partie du Sud de l'Iſle de Saint Domingue, & partira du 20 au 30 Septembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, pourront s'adreſſer à MM. *Tourton* & *Baur*, Banquiers à Paris ; à M. *J. N. Ribard* a Rouen, & à MM. *David Chauvel* & fils au Havre.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel ; 1768.

# GAZETTE *DU COMMERCE,*
## DE L'AGRICULTURE
## *ET DES FINANCES.*

*ANNÉE* 1768. Du Mardi 9 Août.


## *AGRICULTURE.*

### *SUJETS DE PRIX.*

L'Académie des Sciences de Manheim vient de proposer un prix de vingt-cinq ducats pour celui qui résoudra à fond la question suivante : *En quoi consiste la nature & les qualités du hanneton considéré depuis l'œuf, qui est sa premiere origine, jusqu'à sa mort, & quel est le moyen le plus propre à parvenir à la destruction de cet insecte.*

On ne nous informe point quand ce prix doit être distribué, ni dans quel temps il est à propos de faire remettre les Mémoires au Secrétaire perpétuel de cette Académie.

Une Société établie à Stockholm, & connue sous le nom de *Société patriotique*, a proposé pour sujet d'un prix qui consiste en une médaille d'or, la solution de la question suivante. *Y a-t-il dans l'économie de la Suede un principe général qui puisse être adopté comme axiome politique pour toutes les parties de l'administration ?* Les Auteurs qui travailleront sur cette matiere, sont invités à faire remettre leurs Mémoires au mois de Juin 1769.

### De Boston,

On mande de cette Ville que la pêche de la morue & celle de la baleine seront très-abondantes cette année. Plusieurs Vaisseaux qui sont revenus de ces pêcheries très-chargés, en ont déjà envoyé dans les marchés de la Méditerranée.

### D'Amsterdam.

On apprend que les Vaisseaux employés à la pêche de la baleine au détroit de Davis, ont assez bien réussi.

### D'Édimbourg, *le 20 Juillet.*

On a commencé la pêche du hareng, & elle donne d'assez bonnes espérances, cependant nous n'en retirerons jamais que très-peu d'avantage, par la maniere dont elle est conduite. Il y a près de 200 barques employées à la pêche du hareng de Shetland, parmi lesquels on compte cent Hollandois & seulement deux Écossois de Caithness, & environ trente Anglois. C'est dommage que la Nation Angloise ne s'attache pas davantage à cette branche de commerce.

Le Navire l'*Étoile du Nord*, de Dunbar, est arrivé dans ce Port, revenant de Groenland, sans avoir eu le moindre succès dans cette partie.

### De Londres.

Suivant les lettres qui viennent des Isles de Sheepey & de Thanet, dans le Comté de Kent, il y a bien des années qu'on n'y a vu une récolte aussi abondante. Tous les avis qu'on reçoit des différens cantons de l'Angleterre, annoncent qu'on s'attend à recueillir une très-grande quantité de grains.

Plusieurs pays de l'Europe ont les mêmes espérances, & l'on recueillera en Fran-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ce, ſelon les apparences, plus d'une demi-année au moins. Le grain eſt beau & bien nourri, excepté dans les endroits où il a verſé. Comme on a défriché une grande étendue de terrein depuis la liberté de l'exportation, & que la plupart de ces terres ont été miſes en grains, on conçoit qu'une demi-année actuelle, équivaut à preſque une année entiere avant les défrichemens. Ainſi on a tout lieu d'eſpérer voir regner l'abondance dans l'Europe, & par cette même raiſon, le prix du bled ne tardera pas à diminuer.

DE ROME, *le 13 Juillet.*

Depuis quelques années on avoit diminué le poids du pain, & l'on en avoit en même-temps altéré la qualité; mais l'abondante récolte qu'on a faite dans l'État Eccléſiaſtique, a déterminé le Pape à ordonner que les choſes fuſſent rétablies à cet égard ſur l'ancien pied.

## LETTRE

*De M.* HIC FAME, *ſur les vers à ſoie.*

MESSIEURS,

Quand ce n'eſt pas l'amour propre, mais le bien public qui nous conduit, on ne doit pas rougir de convenir de ſes erreurs; s'il eſt vrai que le ſieur Hic Fame ait déguiſé ſon nom, ſon intention aura été de ſe conſerver la liberté de revenir ſur ſes pas, ſans être arrêté par la fauſſe honte qui retient les Auteurs connus, & n'eſt que trop ſouvent la cauſe des conteſtations qui s'élevent entre eux & leurs Cenſeurs.

Ainſi, profitant de l'avantage de ſa poſition, le ſieur Hic Fame avouera ſans peine qu'il croit s'être trompé, lorſqu'il a dit que la graine de vers à ſoie produiroit des vers, quand même la femelle dont elle proviendroit n'auroit pas été accouplée; il remercie M. Hic Siti de ſes bonnes obſervations, qui le font revenir de ſon opinion, laquelle étoit fondée ſur quelques obſervations qui pouvoient n'avoir pas été ſuivies d'aſſez près: il croyoit avoir pluſieurs fois remarqué que de la graine qu'il eſtimoit Vierge, lui avoit donné des vers; M. Hic Siti convient lui-même que beaucoup de ceux qui préſident à l'éducation de ces inſectes le penſent ainſi, il s'eſt rangé facilement à ce ſentiment adopté, ſur-tout le préſumant ſoutenu de ſa propre expérience, qui cependant n'étoit pas aſſez approfondie, & il s'y trouvoit de plus en plus confirmé par le petit livre intitulé, l'Art de multiplier la ſoie, *&c.* par M. E. C. dédié à MM. des États de Provence, imprimé à Aix en 1760, où l'on trouve cette aſſertion p. 60 & ſuivantes, des plus fortement établie parmi beaucoup de très-bons principes & bien raiſonnés.

Mais depuis que le Mémoire du ſieur Hic Fame a été publié, les papillons étant ſortis des cocons, il a ſéparé exactement quelques femelles, & leurs œufs ſe ſont trouvés ſemblables à ceux qu'annonce M. Hic Siti, qui paroiſſent ne rien valoir; ainſi il lui a obligation d'avoir achevé à le détromper, ſauf néanmoins de nouvelles expériences, dont, au cas que par la ſuite, elles aient quelques réſultats importans, il informera M. Hic Siti & le public, par la voie de votre Gazette, ce qui, vraiſemblablement, ne pourra être que pour l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

DE LA ROCHELLE, *le 30 Juillet 1768.*

On a eſſuyé ici dans les derniers jours de Juillet, de fréquents orages qui ont dérangé les marais ſalants; de ſorte que le ſel a monté en Ré à 700 ℔, & qu'il n'a point de prix fixe en Seudres. On ſe plaint auſſi que la grêle a maltraité les vignes aux environs de la Rochelle, ce qui, joint à la coulure, fait perdre l'eſpérance d'une vendange favorable.

Ces accidens ont fait monter l'eau-de-vie de cette Ville à 133 & 136 ℔; elle vaut à Cognac 164 & 165 ℔, & en Ré 135 ℔.

Le froment ſe ſoutient au prix de 206 à 210; l'orge, 100 ℔.

Le ſucre brut vaut de 24 à 31 ℔; le ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 43 à 45 ℔; le café de S. Domingue, de 16 à 16 ß 6 ₰; celui de la Martinique de 17 ß 6 ₰ à 18 ß; le rocou, 1 ℔ 6 ß; l'indigo cuivré, de 5 ℔ 5 à 5 ℔ 10 ß; le coton de S. Domingue, 120 ℔; coton de Cayenne 150 ℔.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1768 dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| ALSACE. | | | | CAEN. | | | | LYON. | | | | ROUEN. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LIEUX des Marchés. | PRIX | | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | | LIEUX des Marchés. | PRI | | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | |
| | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | | | |
| Béfort. | 24* | 16 | | Avranches. | 24 | | | LYON. | 22 | 17 | 1 | Andely. | 32 | | |
| Colmar. | 22 | 6 | 11 | Bayeux. | 23 | 13 | 6 | Montbriſon. | 21* | 19 | 8 | Caudebec. | 32 | | |
| Haguenau. | 21 | 14 | 8 | CAEN. | 27* | 7 | 2 | Roanne. | 22 | 10 | | Dieppe. | 30* | | |
| Landau. | 17* | 18 | 1 | Carentan. | 20* | 2 | 6 | St. Etienne. | 24* | 13 | 10 | Eu. | 32 | | |
| Scheleſtat. | 23 | | 8 | Coutances. | 26 | 2 | 8 | Villefranche. | 22 | 8 | | Evreux. | 32 | | |
| STRASB. | 22 | 16 | | Mortain. | 24 | | | | | | | Giſors. | 32 | | |
| wiſſembourg. | | | | St. Lo. | 25 | 17 | 6 | | | | | Le Havre. | 31 | | |
| | | | | Valognes. | 21 | 18 | 8 | | | | | Lions. | 32 | | |
| | | | | Vire. | 23 | 9 | | | | | | Magny. | 31 | | |
| | | | | | | | | | | | | Montiviliers | | | |
| | | | | | | | | | | | | Neufchatel. | 32 | | |
| | | | | | | | | | | | | Pont-de l'Arche. | 33 | | |
| | | | | | | | | | | | | Pont-Audemer. | 37* | | |
| | | | | | | | | | | | | Pont-l'Ev. | 31 | | |
| | | | | | | | | | | | | ROUEN. | 34 | | |
| PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | |
| From. le ſep. | 22 | 1 | | From. le ſep. | 24 | 1 | 4 | From. le ſep. | 22 | 17 | 9 | From. le ſep. | 32 | 4 | 3 |
| Pain la liv. | | 3 | | Pain la liv. | | 2 | 8 | Pain la liv. | | 3 | 1 | Pain la liv. | | 3 | 9 |
| Avoine le ſ. | 5 | 10 | 1 | Avoine le ſ. | 7 | 3 | 11 | Avoine le ſ. | 6 | 14 | 11 | Avoine le ſ. | 8 | | 6 |
| Foin le q. | 1 | 10 | 1 | Foin le q. | 1 | 13 | 11 | Foin le q. | 2 | 12 | 11 | Foin le q. | 1 | 10 | 4 |
| Paille le q. | | 19 | 1 | Paille le q. | 1 | 2 | 10 | Paille le q. | 1 | 6 | 7 | Paille le q. | 1 | 1 | 6 |

## LETTRE

*De M. Buc'hoz, Membre du College Royal des Médecins de Nancy, & Médecin du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar.* (a)

Les grands avantages que la médecine, l'économie champêtre, les arts peuvent retirer des végétaux, m'ont engagé à en faire une étude particuliere, & à parcourir toutes les Provinces du Royaume & des environs pour interroger par moi-même la nature, & découvrir, s'il étoit poſſible, tous ſes ſecrets. Jepuis aſſurer que je n'ai négligé aucun moyen de m'inſtruire, & que j'ai levé tous les obſtacles qui ſembloient s'oppoſer à mes deſſeins. La rigueur ou l'intempérie des ſaiſons, la difficulté des lieux, l'oppoſition de la part des hommes, rien n'a été capable de me rebuter. Je ne me ſuis pas contenté d'étudier la nature d'une plante, la culture qui lui étoit néceſſaire, j'ai voulu auſſi connoître ſes différentes vertus & propriétés. On ſçait que les unes ſervent à no-

(a) *Cette Lettre eſt pour ſervir de proſpectus à un ouvrage que l'Auteur ſe propoſe de faire paroître ſous le titre de* Méthode pour s'enrichir promptement, & conſerver ſa ſanté par l'uſage des végétaux.

tre nourriture, les autres ſont employées dans les arts, d'autres à expulſer les humeurs qui dérangent l'économie animale.

Inſtruit dès mon enfance dans la maiſon paternelle, des ſecours efficaces qu'on pouvoit recevoir des végétaux dans le cas de maladie, je n'ai eu qu'à ſuivre une carriere qui m'étoit ouverte. Je m'y ſuis livré avec le plus grand zele, & je me crois obligé en bon Citoyen de faire part au public des connoiſſances que j'ai acquiſes.

Je me propoſe donc de donner l'hiſtoire des végétaux d'après mes propres expériences. Je ne ſuivrai aucun ordre; je parlerai des plantes ſuivant qu'elles ſe préſenteront dans mes Mémoires. Chaque lettre deviendra une eſpece de traité ſur l'objet qu'elle renfermera. Je rejetterai les ſyſtêmes de ces Cultivateurs de cabinet qui ſçavent mieux conſeiller que de mettre en pratique, & qui, ne connoiſſant ſouvent pas le ſoc de la charrue, veulent ſe donner pour réformateurs.

Les deux objets que j'ai en vue dans cet ouvrage, ſont, 1°. De faire paſſer en revue toutes les plantes à la culture deſquelles on doit préférablement s'attacher pour augmenter le revenu de ſes terres. 2°. De détailler les propriétés des autres plantes, & les nouvelles découvertes qu'on a faites à leur ſujet; enfin, de faire l'examen des livres tant anciens que modernes qui en ont traité.

Quel moment plus favorable aurois-je pu attendre pour cette entrepriſe, que celui où regne un Prince qui eſt le pere de ſes peuples, le protecteur déclaré de l'agriculture, & qui, pour la faire fleurir, a fondé des Soc. d'Agriculture, des prix, des chaires de botanique, &c. C'eſt ſous de telles auſpices que je ferai part à mes Citoyens des travaux que je n'ai entrepris que pour leur utilité.

## Annonce de Livre.

*Hiſtoire des troubles du Bearn, au ſujet de la Religion, dans le* XVII^e *ſiecle, avec des notes hiſtoriques & critiques, où l'on voit les principes des maux que les diſputes de religion ont cauſés à la France;* par le P. Miraſſon, Barnabite, dédié à Monſeigneur Marc-Antoine de Noé, Évêque & Seigneur de Leſcar, &c. A Paris, chez Humaire, Libraire, au coin du petit Pont, 1768, vol. in-12 de 430 pages.

Nous ne nous attacherons point à faire connoître les principaux articles de cet ouvrage intéreſſant, parce qu'ils ne ſont point relatifs aux objets que nous traitons; nous nous contenterons de dire qu'il nous a paru très-bien fait, bien écrit & même exact. Nous penſons que ce livre peut être conſidéré comme un ſupplément à l'hiſtoire de France. L'Auteur a mis à la fin de ſon ouvrage une deſcription du Bearn dans laquelle il donne l'état de l'agriculture & du commerce de ce pays. Comme ces matieres ſont de notre Reſſort, nous allons en donner une idée.

Le Bearn qui n'a que 16 lieues de longueur ou tout au plus 18 ſur 12 de largeur, & de 2 ſeulement dans quelques cantons, eſt arroſé de pluſieurs rivieres. Les plus conſidérables ſont le Gave Béarnois & le Gave d'Oleron. Ces deux rivieres ſont trop rapides pour porter bateau. Le Gave Béarnois fait de grands degâts, parce que ſes rives ſont baſſes, mais celui d'Oleron eſt plus tranquille. Tous deux abondent en truites, en ſaumons, en tocans & en différens autres poiſſons.

Le bois eſt commun dans ce pays; les montagnes ſont garnies des ſapins propres à faire des planches & des mâts. M. Guyet qui étoit Intendant de la Baſſe-Navarre & du Bearn en 1698, dit, dans une hiſtoire manuſcrite qu'il a laiſſée, qu'on en avoit tiré de ſon temps pour les Vaiſſeaux du Roi.

On trouve dans quelques montagnes des mines de plomb, de cuivre, de fer, & l'on ſoupçonne qu'il y en a de plus précieuſes. M. Guyet a omis dans ſa deſcription du Bearn, de parler du marbre bleu & blanc dont on fait uſage dans le pays.

Il y a une grande quantité d'eau minérales dont M. Bordeu a décrit les propriétés. La petite Ville de Sallies poſſéde un fontaine d'eau ſalée, dont on fait un ſel blanc doux & gromelé. On prétend qu'il contribue à la bonté des jambons qu'on appelle de Bayonne, & dont le Bearn & la Baſſe-Navarre fourniſſent la plus grande partie.

Le froment & le ſeigle qui viennent dans ce pays, ne ſuffiroient pas pour nourrir les Habitans, mais la Province abonde en milhoc, qui eſt un bled venu des Indes, & dont on fait différentes eſpeces de pain & de bouillie. Les Bearnois apprirent la maniere

de le cultiver & de l'employer avant qu'il y eût des Académies d'agriculture. On recueille en moindre quantité d'autres grains, comme orge, avoine, millet, panis. On y cultive du lin dont on fait de belles toiles & des mouchoirs qui ſont forts renommés. Il vient généralement en Bearn toutes ſortes de fruits, & qui ſont excellents dans certains quartiers. Les vins y ſont en grande quantité. Ceux du Juranſon ſont les plus eſtimés. Depuis quelques années on y a planté des mûriers.

Le commerce des Habitans du Bearn eſt aſſez conſidérable en Eſpagne. Ils y vont vendre leurs toiles, leurs beſtiaux & un grand nombre de petits chevaux propres pour les pays des montagnes. Il y a d'ailleurs une grande quantité de Journaliers qui ſe rendent en Eſpagne pendant l'été pour y travailler aux terres & faucher les prés. Il ſe fait encore un commerce aſſez conſidérable de vins pour l'Angleterre & la Hollande.

Le nombre des Habitans du Bearn s'eſt trouvé en 1695 de cent quatre-vingt-dix-huit mille perſonnes, y compris les femmes & les enfans. Ce nombre ſeroit bien plus conſidérable, ſi la plupart des jeunes gens ne s'expatrioient pas pour aller travailler ailleurs. On eſt étonné comment de ſi nombreuſes familles peuvent ſubſiſter dans ce pays, cependant il eſt très-vrai que, proportion gardée, il y a moins de mandiants à Oleron que dans toute autre Ville moins peuplée.

## *COMMERCE.*

### De Londres.

ON prétend, d'après une ſupputation modérée, que les forêts réſervées pour les chaſſes du Roi d'Angleterre, qui ne ſont d'aucune utilité, coutent au moins 100, 000 ſterl. d'entretient par an. Cette recherche a été faite par un calculateur politique qui a beaucoup écrit ſur la néceſſité d'employer tout ce terrein à quelqu'objet d'utilité publique.

Un Tanneur dont la fortune étoit dérangée, ayant trouvé un Agent étranger de S. M. Pruſſienne, s'eſt engagé à lui, & eſt parti pour l'Allemagne. Il vient d'y établir ſur les bords de l'Odet, dans la domination Pruſſienne, une tannerie complete & conſidérable, & il y a joint tout ce qui eſt néceſſaire pour étendre cette branche importante de commerce, qui n'avoit pas encore été portée à ſa perfection dans ce pays. Non-ſeulement S. M. Pruſſienne l'a dédommagé de toutes les dépenſes néceſſaires pour l'établiſſement de cette tannerie, mais elle lui a même permis de retourner en Angleterre pour chercher ſa femme & ſa famille. Ils ſont depuis quelque temps de retour à Berlin, & ils y ſont établis à leur entiere ſatisfaction.

C'eſt quelque choſe d'étonnant que la quantité de vins François que depuis deux ans on a importé en bouteilles dans ce Royaume; on fait monter le nombre de ces bouteilles juſqu'à ſix millions, mais il faut eſpérer que cet abus ſi différent de ce qui ſe pratiquoit autrefois, ne tardera pas à être reprimé à cauſe du préjudice qu'il cauſe à notre manufacture de bouteilles dont il diminue conſidérablement la conſommation; auſſi du temps de nos derniers Miniſtres, cette importation n'étoit pas même permiſe aux Miniſtres étrangers, qui ne pouvoient faire entrer leurs vins que dans des tonneaux. On étoit obligé d'acheter cette denrée à nos Marchands.

Le *Worcheſter*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, venant de Bombay, eſt arrivé heureuſement à l'Iſle de Whigt; il étoit parti des Dunes le 8 Mars 1767.

Sa cargaiſon conſiſte dans une grande quantité de différentes marchandiſes, ainſi qu'en 24,000 l. de lame de carmin, 563,000 liv. de poivre, & en 452,700 liv. de ſalpêtre, outre pluſieurs autres articles.

Le Vaiſſeau le *Horigton*, Capitaine *Smith*, venant de la Chine, eſt auſſi arrivé à l'Iſle de Whigt. Il étoit parti des Dunes le 31 Décembre 1766.

La cargaiſon de ce Vaiſſeau conſiſte en 300 pieces de gorhées, 100 pieces de ſatin, 1400 pieces de taffetas, 29,600 liv. de ſoie crue, 350,000 liv. de thé bohé, 3500 liv. de thé peco, 13,400 liv. de thé hyton, 213, liv. de thé ſinglo & 12,700 liv. de thé ſouchong, 7 caiſſes, 43 demi-caiſſes & 1 boëte de porcelaine de la Chine, outre pluſieurs autres articles.

Nous croyons devoir rapporter comme un fait très-remarquable pour l'hiſtoire du luxe en Angleterre, que le ſieur Guarducci Italien, celebre Chanteur de l'Opéra, qui eſt retourné depuis peu dans ſa patrie, a amaſſé, de ſon propre aveu, pendant les deux années qu'il a paſſées chez nous, la ſomme de 4700 ℔ ſterl. faiſant en livres tournois, 105,841 ℔.

## COURS DES CHANGES

A

| PARIS. *le 6 Août 1768.* | | NANTES. *le 21 Juillet.* | | CADIX. *le 19 Juillet.* | | LONDRES. *le 2 Août.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | *Eſcalins.* |
| Amſterdam, | 55 ½ | Amſt. | 54 ¾ | Paris, | 77 | Amſt. à 2 uſ. | 34 11 |
| Londres, | 31. 15 16d | Lond. | 32 | | | *Dito*, à vue. | 34 8 |
| Hambourg, | 175 ¼ | | | Amſt. | 96 | Hamb. à 2 uſ. ½. | 34 6 |
| Madrid, | 15 1 | Flandres, | 57 5 8e à ¾ | | | | *Den. ſt.* |
| Cadix, | 14 18 | | | | | Paris, à 1 j. de d. | 31 ½ |
| Livourne, | 95 ¼ | Hambourg, | 176 ¾ | Lond. | 40 | *Dito*, à 2 uſ. | 31 ¼ |
| Lyon, | ½ pc. | Paris, | ¼ p ⅌ p. | Madrid. | au pair. | Bordeaux, | 31 7 8e. |
| | | | | | | Cadix, | 39 ¼ |
| | | | | | | Lisbonne, | |
| | | | | | | Livourne, | 49. 7 8e |

## EXTRAIT

*Des Lettres-Patentes du Roi, du 28 Juin 1768, enregiſtrées au Parlement.*

Sa Majeſté ne voulant pas différer plus long-temps à donner la forme la plus ſtable à l'établiſſement de la Compagnie des Indes, ſi important pour ſon Royaume, & auquel la fortune d'un grand nombre de ſes Sujets eſt intéreſſée, a arrêté un Réglement général pour l'adminiſtration de cette Compagnie. Suivant ce Réglement, qui contient quarante-cinq articles, la Compagnie ſera adminiſtrée, à compter du premier Janvier prochain, par ſix Syndics & ſix Directeurs ſeulement; le Syndicat ſera de ſix années, & les Directeurs ſeront à vie. Toutes les affaires de la direction ſeront réparties entre deux Départemens généraux & trois Départemens particuliers. L'un des deux premiers comprendra tous les armemens & tout le commerce de la Compagnie, & l'autre, les caiſſes, les livres, les traités & remiſes, ainſi que les achats; le premier Département particulier comprendra les ventes; le ſecond, l'adminiſtration du port & des magaſins de l'Orient, & le troiſiéme, la tenue des différens regiſtres des délibérations, les archives, les affaires contentieuſes & le détail de l'Hôtel de Paris. Il y aura trois Directeurs attachés à chacun des Départemens généraux, & deux à chacun des Départemens particuliers. Les aſſemblées d'adminiſtration ſeront préſidées par un Syndic dont la Préſidence durera ſix mois. Le Contrôleur Général des finances, & avec lui ou en ſon abſence, l'Intendant des finances, ayant la Compagnie des Indes dans ſon Département, aſſiſteront au moins une fois la ſemaine à ces aſſemblées. Les Directeurs recevront pour honoraires quinze mille livres & lorſque l'action portera un dividende, leur honoraire ſera augmenté de la valeur de cent de ces dividendes. Le montant des penſions qu'il ſera permis aux Syndics & Directeurs d'accorder ſur la Compagnie à ceux qui l'auront utilement ſervie, à leurs veuves & enfans ſeulement, ne pourra excéder la ſomme de 60,000 ℔. Les délibérations qui auront rapport

à l'adminiſtration générale, tant en France qu'aux Indes, ainſi que les inſtructions & ordres principaux pour les différens comptoirs de la Compagnie dans l'Inde, ſeront communiqués au Secrétaire d'État de la Marine & au Contrôleur général des finances, pour ce qui concerne leur Département, & par eux viſés avant d'être envoyés dans l'Inde, ou exécutés en France. Les Gouverneurs de Pondichery, Directeurs de Bengale, Officiers d'adminiſtration de la Marine & des troupes de la Compagnie, ainſi que tous les Commis & Employés, tant à Paris qu'à l'Orient & aux Indes, ſeront choiſis, à la pluralité des voix, dans l'aſſemblée d'adminiſtration. Les Directeurs de Pondichery & Directeurs en chef ſeront François ou naturaliſés : le Roi accordera des Commiſſions aux Gouverneurs, & aux Officiers d'adminiſtrations & des troupes. Les Syndics & Directeurs pourront deſtituer, caſſer, révoquer, à la pluralité des voix, tous les Officiers généralement & autres perſonnes employés au ſervice de la Compagnie, qui tous ſeront tenus de ſe conformer aux Statuts, Réglemens, Ordres & Inſtructions que leur donneront les Syndics & Directeurs. Il ſera tenu, chaque année, deux aſſemblées générales d'Actionnaires, une dans le courant de Janvier, & l'autre au mois de Juillet. Tout Propriétaire de vingt-cinq Actions aura entrée & voix délibérative dans ces aſſemblées. L'état de la Caiſſe générale ſera fait à la fin de chaque mois, reconnu, vérifié & paraphé, le 4 du mois ſuivant, par un Syndic & un Directeur ; le compte général de cette caiſſe ſera arrêté & ſigné par les Adminiſtrateurs à l'époque du 30 Juin de chaque année. Les Syndics & Directeurs & toutes perſonnes, généralement, employées au ſervice Civil & Militaire de la Compagnie ou dans ſon commerce ne pourront s'intéreſſer directement ni indirectement dans les armemens, marchés, entrepriſes & toutes affaires quelconques qui concerneront la Compagnie. Les mêmes Lettres Patentes contiennent pluſieurs autres diſpoſitions relatives au choix des Syndics, Directeurs & Employés, & aux prérogatives des Actionnaires.

DE BAYONNE, *le 20 Juillet 1768.*

M. Larentz Kleeff, Capitaine du Dogre l'*Emanuel*, de Coppenhague, du port de 80 tonneaux, équipé de ſept perſonnes, & parti de Limekeel en Écoſſe, le 14 Juin dernier, deſtiné pour Bayonne, chargé de quatorze cent conques de charbon de terre, étant à la hauteur & à la diſtance de deux lieues de Bevezicele, rencontra deux chaloupes armées qu'il reconnut être Angloiſes & qui avoient chacune huit hommes d'équipage. Ils ſauterent auſſi-tôt à bord du Navire, le viſiterent, & n'y ayant trouvé que du charbon, ils s'adreſſerent au Capitaine, & le piſtolet à la main, ils lui ordonnerent de leur remettre tout l'argent & l'argenterie qu'il pouvoit avoir. M. Kleeff forcé d'obéir, leur donna la valeur de 200 ℔ argent de France. Après qu'ils eurent reçu cette ſomme, ils prirent dans le dogre tout ce qui pouvoit leur convenir, comme cordages, portevoix & autres objets de cette nature.

Ils ſe retirerent enſuite, & M. Kleeff profitant de leur retraite, continua ſa route, & arriva à Bayonne le 27 de Juillet.

*Navires en armement.*

DE NANTES, *le 29 Juillet 1768.*

Les Navires François le *Duc de Choiſeul*, de 400 tonneaux, Capitaine *Samoual*, Armateurs MM. *Hamart & Lamaigniere* ; l'*Hirondelle*, de 90 tonneaux, Capitaine *Thibaut*, Armateur M. *Rondiniere* ; la *Victoire*, de 220 tonneaux, Capitaine *Peronne* ; la *Magdeleine*, de 70 tonneaux, Capitaine *Guiet* ; les *Moiſſonneurs*, de 110 tonneaux, Capitaine *Payen*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, le ſecond pour la Guinée, le troiſiéme pour la Rochelle, & les deux derniers pour Dunkerque.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Jeune Demoiſelle*, de 150 tonneaux, Capitaine *Abe Gerbrand*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Amſterdam ; la *Sara Helena*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lieven Den Boegh*, même Interprete, pour Middelbourg ; le *Jeune Jacob*, de 130 tonneaux, Capitaine *Barent Hilkes*, Interprete le ſieur Odiette, pour Roterdam.

## De Rouen.

Le Navire François la *Roſe Adelaïde*, de 120 tonneaux environ, 10 hommes d'equipage, commandés par le Capitaine *Louis Marais*, de Rouen, eſt en charge dans ce même Port pour Cadix, Carthagene & Alicante, & partira du 10 au 25 Août au plus tard, à peine de perdre la moitié du prix du fret. Ce Navire prend pour Cadix à un tiers au-deſſous du prix ordinaire; mais le prix ordinaire pour Carthagene & Alicante. Le prompt départ de ce Navire & le bas prix du fret lui mériteront ſans doute la préférence ſur tout autre. Ceux qui auront des marchandiſes à y faire charger, pourront s'adreſſer à Rouen, à M. *Foſſard*, Place du vieux Palais, ou au Capitaine en ſon bord.

**Prix** *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 6 Août 1768.*

| | ℔ | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . | 712 | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 705 | | marc. |
| Du Perou à . . . . | 697 | | marc. |
| Les guinées à . . . . | 710 | | marc. |
| Ducats à . . . . . | 96 | 10 | once. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à . | 98 | | once. |
| Or à 20 karats à . . . | 82 | 10 | once. |
| L'argent à 11 ℔ 20 g. à . | 53 | 10 | marc. |
| *Idem* à 11 ℔ 10 g. à . . | 51 | 10 | marc. |
| Piaſtres . . . . . | 48 | 10 | marc. |

## *AVIS.*

Le ſieur Côté, Maître Tapiſſier, donne avis au public qu'il a une eau merveilleuſe, propre à detruire les vers qui s'engendrent dans les tapiſſeries de haute-lice, ce qui eſt occaſionné par le défaut des laines qui ne ſont pas aſſez dégraiſſées; cette eau n'altere ni ne diminue la qualité des tapiſſeries: il faut que ce ſoit le ſieur Côté qui l'emploie, & que la tapiſſerie ſoit détendue, afin d'en purger plus facilement toute la pouſſiere. La bouteille contient deux pintes, & peut ſuffire pour une tenture. Le prix eſt de 6 livres.

*Le ſieur Côté demeure à Paris, rue du Four S. Germain, à la Couronne d'Or, la premiere porte à droite, en entrant par la grille du Marché de Biſſy, au troiſiéme.*

## *FINANCES.*

### Charge a vendre.

Charge d'Auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne. On s'adreſſera à M. Méance, rue baſſe des Jacobins à Nantes, qui donnera les inſtructions néceſſaires, & recevra les offres.

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| Payeurs. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t. d'Août. |
|---|---|---|---|
| Hebert, | 9^e. | t. let. | 13 |
| Raynal, | 10^e. | A. | 13 |
| Caron, | 16^e. | N. | 13 |
| De Courmont, | 18^e. | C. | 11 |
| Baillot, | 23^e. | E. | 13 |
| Bardin, | 36^e. | R. | 13 |
| De Montal, | 46^e. | A. | 12 |

### COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Août 1768.* | *Jeudi 4.* | *Vendredi 5.* | *Samedi 6.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. . | 1205. 7 ½ | 1205 | 1205 |
| Emp. de la Com. | 424 | 424 | |
| Prom. à 5 p ⅌. . | 17 ½ | 18 | |
| Prom. à 4 p ⅌. . | 40 ½ 40 | 40 ½ | 40 ½ |
| Bill. de la Com. | | | |
| Ac. des Fermes. | 905 | 902 ½ | 905 |
| Amortiſſement. | | | |
| 21. p. l. du Dix. | | | 8 ½ |
| 3e. Loterie. . | 2 ½ | 3 | 3 |
| Annuités. . . | 335 | 335 | 335 |
| Coup. d'An. . | 66 ½ | 66 ½ | 66 ½ |
| Emp. de 50 mil. | 39 | 39 | 39 |
| Emp. de 30 mil.. | 41 | 41 | 41 |
| Col. 1759. . . | | | |
| Canada. . . | 45 | 45 | |
| 4e. L. Epoques. | 16 12e. 21 | 16 15 ½ | 15 ½ |
| Nouette. . . | 39 | 39. | 39 |
| Ac. de la caiſſe . | | 1180 | |
| Contrats. | | | |
| tirage de la C. | 4e. 330. | | |
| Bretagne. . . | | | |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 64.

## DE ROUEN.

*Suite & fin de l'état des marchandiſes exportées de cette Ville pour différens ports Etrangers pendant les ſix premiers mois de l'année* 1768 ; ſçavoir,

POur la *Hollande*, 20 demi-muids 16 feuillettes & 9157 bouteilles de vin, 1400 liv. d'indigo, 70000 plumes à écrire, 94 caiſſes 1 balle de meubles, 12224 liv. de ſiamoiſe & mouchoirs, 6377 livres d'étoſes & draps de laine, 1724 livres de couvertures de laine, 5 caiſſes 2 ballots & 3106 livres de ſoieries, 46 livres de velours de coton, 3200 livres de quincaillerie, 1752 paniers de verre à vîtres, 1060 livres de carreaux de verre, 6192 bottes de vaude, 2 tonneaux 2 barils 22 caiſſes 7 balles & 1690 livres de mercerie mêlée, 180 douzaines de ciſeaux, 160 douzaines de couteaux avec leurs gaines, 1 caiſſe de livres, 280 mannes de chardons, 450 livres de laine d'Eſpagne, 413 livres de poil de lapin, 2030 l. de glace de la Manufacture Royale, 89 monts de plâtre, 654 livres d'eau d'odeur, 60 liv. de fromage du Pays, 3800 livres de noix de galle, 164 livres de tabac de la Ferme, 240 livres de chemiſes en toile de lin, 64 livres de poudre à poudrer, 200 livres de riz, 990 livres ds toile de lin, 720 livres d'étain œuvré, 44 hamacs 43 muids de terre à pot, 690 livres de marmites de fer, 260 livres d'ozier, 12 caiſſes d'arbres, 422 paquets d'un mille de billets de Lombard, 100 liv. de bougie blanche, 17153 livres de grenade fil & coton, 1430 livres de petite pelleteric, 30 peaux d'ours, 50 douzaines & 10 peaux de maroquin, 284 pieces de toile cirée, 144 livres de molton de coton, 198 livres de coton filé, 2370 liv. de fayence, 175 l. de gants de peau, 500 l. de moulage de France, 200 liv. de cire blanche en pains, 30 bouteilles d'eau-de-vie d'Andaye, 1 caiſſe de harnois de chevaux, 294 liv. de laine de chevreau, 1 futaille de bierre, 25 groſſes de peaux de parchemin, 4 douzaines de peaux de mouton en chamois, 300 livres de bazin fil & coton, 24 douzaines de paquets d'un mille d'épingles, 6 monts de plâtre, 150 douzaines de flutes de buis.

Pour le *Danemarck*, la *Suede* & la *Ruſſie*, 42 muids 12 bariques 30 paniers de terre à pot, 30 futailles 15 feuillettes, 96093 bouteilles de vin, 100 caiſſes 3 tonneaux 2 paquets 610 livres de mercerie mêlée, 32 douzaines de vaiſſelle du Fauxbourg Saint Antoine, 2000 liv. de draps & étoſes de laine, 133 caiſſes & 6 ballots de meubles, 4 bariques de vinaigre blanc, 1 barique 2 demi-bariques de bierre, 1150 livres de lentilles, 1100 livres de glace de la Manufacture Royale, 2 caiſſes contenant des figures ſculptées en bois, 2 caiſſes d'habits, 240 bottes de vaude, 200 livres de bois de roſe, 850 livres de poudre à poudrer, 2751 livres de confitures, 127 monts de plâtre, 21200 livres de marmites de fer, 7 caiſſes de livres, 3 caiſſes de liqueurs, 250 paniers de verre à vîtres, 1095 livres de papier, 6000 bouchons de liehe, 285 liv. d'eau d'odeur, 2780 livres de fayence, 300 livres de toile, fil & coton, 8 caiſſes de ſoieries, 2 caiſſes de harnois de chevaux, 163 pieces de taffetas, 3 caiſſes de hardes, 1 Berline avec ſon train, 2 caiſſes de morceaux de marbre taillés, 600 liv. de tabac rapé de la Ferme, 120 livres de pommade, 200 livres de couvertures de laine, 1 caiſſe d'inſtrumens de Chirurgie, 30000 pains de craie, 1200 livres de coton en laine, 2830 livres de carreaux de verres à vîtres, 847 pieces de porcelaine, 14 pieces de toile blanche & rayée, 49 boëtes de thé, 21 douzaines de chapeaux demi-caſtor, 6 caiſſes de droguerie & épicerie, 130 livres de bougie, 4 mannes de chardon, 260 livres de glace au teint.

## DE NANTES.

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 29 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 20 Navires François; ſçavoir, le *Saint Hilaire* de 250 tonneaux, Capitaine *David*, venant de Saint Marc; le *Commerce* de 160 tonneaux, Capitaine *Perron*, venant des Cayes; l'*Aſſomption* de 300 tonneaux, Capitaine *Fauqueux Deſmoulins*; la *Placelliere* de 300 tonneaux, Capitaine *Gaudin*, venant tous deux du Cap chargé avec les précédens de 1071 bariques 33 quarts 2 ancres de ſucre brut, terré & tête, 2 boucauts 14 bariques 7 quarts d'indigo, 669 futailles 17 bariques 611 quarts 4 ancres 1 ſac de café, 169 balles & ballots de coton, 8 caiſſes de cire jaune & pluſieurs autres marchandiſes; la *Société* de 105 tonneaux, Capitaine *Jacques Veillon*, venant du Banc de Terre-Neuve chargé à la conſignation de MM. *Hamart* & *la Maigniere*, de 6448 morues au petit cent, & une barique d'huile de morue; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Dal-*

*barade*, venant de Lisbonne avec huile d'olive, oranges & citrons ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Michel Riou*, venant de Douarnenez avec poiſſon ſec & huile de morue ; la *Legere* ; Capitaine *Pierre Fontaine* ; la *Jeanne Françoiſe*, Capitaine *Jean Chauroy*, venant tous deux de S. Valery avec lin, toile & mouchoirs ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Yves Seanvic*, venant de Marennes avec des bouteilles de verre ; la *Conſtance*, Capitaine *David* ; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Jean le Venedic*, venant tous deux de l'Orient avec guinées bleues, vin de Madere & de Malvoiſie, mouchoirs, limeneas, porcelaine, rhubarbe, poivre, café, papier à enveloppe & joncs ; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Gervier*, vede la Rochelle avec pelleterie, morue ſeche, coton en laine, indienne & ſiamoiſes ; la *Roſalie*, Capitaine *Jacques Bru*, venant de Saint Sebaſtien avec vin de Rancio & de Malaga ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Etienne Largouet*, venant de Breſt avec beurre, peaux d'agneaux, ſavon & vin de Malaga ; le *Charles Marie*, Capitaine *Guillaume Maignen* ; la *Marie-Anne Victoire*, Capitaine *Guillaume Hervé*, venant tous deux d'Oleron avec 59 tonneaux 5 bariques de vin ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Pinet*, venant de Bordeaux avec farine, drap de Carcaſſonne, eau-de vie, laine, cendres gravelées, réſine, indiennne, citrons verds, bouchons de liege & 6 tonneaux de vin ; les *Six Freres*, Capit. *Marc Laveau*, venant de Bayonne avec réſine ; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Jean Caillaud*, venant de Charente avec bois de mérein & étofe de laine.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 6 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Afrique* de 180 tonneaux, Capitaine *Dubois*, allant en Guinée ; le *Retrouvé*, Capitaine *Etienne Poireau* ; la *Sainte Claire*, Capitaine *Jean Torſon* ; le *Prudent* Capitaine *Pierre Lederve*, allant au Havre & à Saint Valery, chargés de froment ; des Etrangers, les *Quatre Freres*, Capitaine *Gerke Becker* ; l'*Anne Elizabeth*, Capitaine *Ulrick Janſen*, allant tous deux à Amſterdam ; le *Jeune Ulbes*, Capitaine *Siebbes Annes*, allant à Dort ; l'*Amour*, Capit. *Pieter Aſmus*, allant à Fiume ; la *Proſpérité*, Capitaine *Adrian Stendick*, allant à Bruges, chargé ainſi que les précédents, de ſucre brut & terré, café & ayant de plus du coton & du cacao ; le *Saint Joachim*, Capitaine *Joſeph Arena*, allant au Férol avec ardoiſes, peaux de veau corroyées, chandelles & bœuf falé.

## DE LA ROCHELLE.

Le Navtre le *Ferme*, Capitaine *Conſtant*, eſt entré dans le Port de cette Ville le 28 Juillet 1768, venant de Saint Domingue chargé de 277 bariques 2 quarts de ſucre brut, 18 bariques de ſucre terré, 1 quart d'indigo, 5 boucauts 13 bariques 182 quarts 1 ancre de café, 70 balles & 20 demi-balles de coton.

## DE MARSEILLE.

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 18 au 25 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 26 Navires François & 5 Etrangers ; des premiers, deux venoient du Cap, ſçavoir ; le *Jeune Voyageur*, Capitaine *Simon-Nicolas de Berre* ; le *Gabriel*, Capitaine *Laurent Toulignan* de la Ciotat, chargés tous deux de marchandiſes des Colonies ; les autres venoient de Smyrne, de Salonique, de Barletta, de Biſceglia, de Lisbonne, de Barcelonne, de Naples, de Tarente, de Civita-Vecchia, de Livourne, de Luan, de Nice, de Savone, de Port-Maurice, d'Aigue-mortes, d'Arles & de Toulon, chargés de pluſieurs marchandiſes & d'avoine en plus grande partie.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port du premier au 24 Juillet 218 Navires François & 53 Etrangers ; des premiers, 8 alloient aux Colonies, ſçav. le *Soleil*, Capitaine *Antoine Cely* de Marſeille, parti pour Saint Domingue ; le *Septimane*, Capitaine *Honoré Vian* de la Ciotat ; la *Princeſſe de Conti*, Capitaine *Ceſar-Joſeph Antoine Deſpinaſſi* de Marſeille ; le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *François Pinatel* de Marſeille, parti tous trois pour le Cap ; la *Singuliere*, Capitaine *Joſeph Paris* de Marſeille, parti pour le Port-au-Prince ; la *Gentille*, Capitaine *Jean-Jacques Olive* de Marſeille ; la *Marie*, Capitaine *Gilles-François Faugere* de Bordeaux, partis tous deux pour la Martinique ; la *Renommée*, Capitaine *André Denans* de Marſeille, parti pour la Guadeloupe ; les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Hieres, à Menton, à Fréjus, à S. Tropès, à Cannes, à Cette, à Arles, à Aiguemortes, à Agde, à Narbonne, à la Cale, à la Seine, à Saint Chamas, à Beaucaire, à Monaco, à Nice, à Antibes, à Villefranche, à Gênes, à la Baſtie, à Cagliari, à Bandol, à Veniſe, à Livourne, à Carrara, à Naples, à Palerme, à Barcelonne, à Alicante, à Mahon, au Levant, en Morée, à Senari, à Conſtantinople, à Salonique, à Smyrne, à Alexandrie, à Malthe, à Tunis, en Barbarie, à Mogador, à Cadix, à Bayonne, à Bordeaux, à l'Orient, à Rouen, à Corck & aux Iſles Canaries, chargés de diverſes marchandiſes.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere*, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1768. Du Samedi 13 Août.

## *AGRICULTURE.*

### COLONIES ANGLOISES.

UN grand nombre de Proteſtans mirent à la voile le 22 de Juillet dernier, de Graveſend pour les plantations formées dans la Floride orientale, par le ſieur Denis Relle, Membre du Parlement. Ce pays eſt remarquable pour la ſalubrité de l'air, & peut être regardée comme le Montpellier de l'Amérique ſeptentrionale.

On a reçu à Halliſax le 12 de Mai dernier, des ordres en conſéquence deſquels on va travailler à peupler l'Iſle de S. Jean, & à y établir inceſſamment un Gouverneur civil; on y conſtruira trois Villes nommées Charlotte-Town, George-Town & Prince-Town. Pluſieurs Seigneurs & Particuliers d'Angleterre auront des Octrois dans cette Iſle, qui deviendra bientôt très-floriſſante.

DE NEWPORT-RHODES-ISLAND, *le 30 Mai.*

On a fait voir dans cette Ville des échantillons de charbon de terre découvert depuis peu à la Providence, & il ſemble être d'une auſſi bonne qualité que toutes les autres eſpeces importées du dehors. Il eſt certain que cette découverte ſera très-avantageuſe pour cette Colonie.

Des lettres particulieres de Boſton nous offrent un tableau très-déſagréable des diſpoſitions actuelles des Marchands & des Habitans de cette Ville, relativement à la taxe de différens articles de commerce, & à l'établiſſement d'un Bureau de Commiſſaires de la Douane auxquels on a donné de gros appointemens. Ils craignent que ces nouveautés ne ſoient nuiſibles à leur commerce, qui doit être diſent-ils auſſi libre que les vents qui les portent dans tous les marchés du nouveau monde, où ils peuvent trouver à vendre les productions de leurs terres ou de leur induſtrie.

Le commerce d'argent entre l'Iſle de Cuba & Londres, par la voie de la Jamaïque, eſt entiérement rétabli. Ce commerce eſt beaucoup plus lucratif pour l'Angleterre, que celui de la même nature que nous avions entre Lisbonne & Londres. Il eſt cependant établi ſur les mêmes principes, & provient d'une cauſe toute ſemblable.

Nous apprenons qu'on a défriché dans les parties intérieures de la Jamaïque, une grande vallée dont le terrein eſt excellent pour faire des pâturages. Cette vallée n'eſt pas aſſez près de la mer pour y cultiver les cannes à ſucre; mais en revanche elle fournit abondamment les marchés de Kingſton & de Spanis-Town, de beurre frais à un prix très-raiſonnable. Ce qui eſt une grande douceur pour cette Iſle opulente.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

Afin que perſonne ne ſoit induit en erreur par les faux rapports qu'on a inſérés dans quelques papiers, touchant les découvertes des mines dans l'Amérique Septentrionale, & qui tendent à de mauvaiſes vues, ou à tromper les ignorans, nous ſom-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

mes obligés de dénoncer le paragraphe ſuivant d'une des dernieres Gazettes, comme abſolument faux.

» On mande de Wilmington dans la Ca-
» roline ſeptentrionale, qu'on a découvert
» depuis peu une mine conſidérable d'é-
» tain, à quarante milles de la côte, qu'elle
» eſt très-abondante, & qu'elle n'eſt éloi-
» gnée que de trois milles d'une riviere na-
» vigable pour des bateaux.

Quoiqu'il ſoit très-bien connu que l'Amérique ſeptentrionale eſt remplie de mines d'or, d'argent, de cuivre de plomb & de fer, & ſuivant toute apparence d'étain, je ne puis cependant me diſpenſer d'informer le public qu'il n'y a aucune apparence ni aucun ſymptôme de quelque ſubſtance minérale dans les environs de Wilmington, qui puiſſent avoir rapport à l'annonce ci-deſſus mentionnée; cette Ville eſt ſituée ſur le bord d'une riviere dans un terrein ſec & ſabloneux, comme le ſont toutes les terres baſſes de la Caroline; ce qui eſt manifeſtement contradictoire avec toute exiſtence de minéraux.

L'étain ſe trouve dans une pierre noire très-dure, de l'eſpece de celles dont ſont pavés les trottoirs des Ponts de Weſtminſter & de Londres. Dans la partie de l'Amérique dont il eſt fait mention dans le détail ci-deſſus, on ne trouve aucun rocher ni aucune pierre de cette nature à cent cinquante milles du bord de la mer.

## MÉMOIRE

*De M. Deshays, Entrepreneur de la Manufacture Royale de Saint-Samſon-les-Angers, & Aſſocié au Bureau d'Agriculture de la même Ville, ſur la néceſſité de couper la patte au chanvre.*

Les Manufactures de toiles à voiles établies en Anjou, ont fait connoître la qualité du chanvre que donnent les Paroiſſes des environs d'Angers à ſix lieues à la ronde; & la conſommation qu'en ont fait ces fabriques, ont excité l'émulation du Cultivateur pour étendre la culture de la graine, qui répand annuellement une augmentation d'eſpece dans les lieux productifs.

Cette augmentation d'eſpece recevroit des accroiſſemens par une conſommation plus conſidérable, ſi le chanvre étoit dépouillé de *baudres & reteilles* renfermées dans chaque poids. Ce corps étranger provient de la patte du chanvre, parce que pour détacher les brins de filaſſe de deſſus le bois, les ligaments de la patte occaſionnent une reſiſtance; cette reſiſtance fait donner une ſecouſſe pour ſéparer la teille du bois, ce qui la fait rompre ſouvent à une diſtance plus ou moins éloignée de la patte; la Teilleuſe pour ne rien perdre, retire de nouveau la longueur qui eſt reſté attachée à la patte que l'on nomme reteille & baudres, les filamens de la patte.

Ces reteilles & baudres ſe trouvent confondus avec les brins de chanvre, le Filtoupier eſt obligé de les ſouſtraire avant de travailler la filaſſe, parce qu'elles n'ont aucune liaiſon, il n'y a que le Cordier qui peut les employer, en les couvrant de bon chanvre, dans le commettage de la corde, pour qu'ils ne paroiſſent point aux yeux de l'acheteur, ce qui démontre que les reteilles & baudres n'ont de propriété, que d'autoriſer la mauvaiſe foi du Cordier, tromper le Conſommateur, & déteriorer la qualité du chanvre, ce qui en diminue la valeur.

Si l'on compare le chanvre du Nord tel qu'il ſe vend, avec celui d'Anjou, on reconnoîtra que celui du Nord eſt dur, peſant & difficile à blanchir; il n'a d'avantage ſur celui d'Anjou, que d'être net de tout ce qui peut préjudicier à la vente, ce qui aſſure ſa conſommation annuellement; parce que le Conſommateur, témoin de l'attention du Gouvernement dans le Nord, pour faire exécuter à la rigueur le réglement qui oblige d'extraire tout corps étranger qui peut altérer la qualité du chanvre, eſt aſſuré de ne point trouver de mélange dans le chanvre qu'il demande pour ſa conſommation à Riga où il ſe vend, ce qui lui fait donner la préférence aux chanvres du Nord.

Si le chanvre d'Anjou étoit préparé de la même façon que celui du Nord, il recevroit non-ſeulement plus de valeur, mais même il ſeroit préféré dans l'emploi, ſoit pour la fabrication de la toile, ſoit pour celle du cordage, parce qu'il eſt doux, ſoyeux, & léger, qualités bien intéreſſantes, ſur-tout pour les voiles & cordages que conſomme la Marine, en ce que le Pilote peut exécuter les manœuvres qu'exige la conduite d'un Vaiſſeau, avec plus de célérité & de ſûreté, quand il ſe trouve ſoupleſſe & légereté réu-

nies à la force du fil qui compoſe la fabrication de la toile à voile & celle du cordage.

Tous ces avantages détermineroient le Conſommateur de faire valoir le chanvre d'Anjou de préférence à celui du Nord, ſi le Cultivateur par ſes ſoins & attentions faiſoit ſupprimer les baudres & reteilles dans le chanvre qu'il récolte annuellement, il ne peut y parvenir qu'en faiſant couper la patte de la chenevotte à la ſortie de la terre, & pour exécuter cette main-d'œuvre à peu de frais, il doit profiter du moment qu'il fait heruſſer ſa chenevotte, pour en extraire la graine, parce que celui qui forme la poignée de chenevotte, pour la préſenter à celui qui heruſſe, peut arranger facilement les racines en préparant ſa poignée, & avant de s'en démettre, donner un coup de ſerpe qui détacheroit les racines du corps de la tige. De cette main-d'œuvre il réſulteroit que la chenevotte miſe dans les boires après cette opération, comme à l'ordinaire, s'imbiberoit plus facilement par l'ouverture du tuyau que donnera la ſuppreſſion de la patte, ce qui contribuera à détacher plus promptement la gomme adhérante au bois de la chenevotte, qui eſt l'objet du rouiſſage, par conſéquent rendre le ſéjour moins long de cette opération, ſouvent préjudiciable à la qualité du chanvre, puiſque trop de ſéjour de la chenevotte dans l'eau décompoſe les filamens de la teille, cauſé par la fermentation qui agit d'un moment à l'autre, juſqu'à la putrefaction; c'eſt pour prévenir cet accident, que le Cultivateur ne peut veiller trop exactement le ſéjour du rouiſſage, pour retirer de l'eau ſa chenevotte ſans retard, dès que la teille ſe ſépare du bois, s'il veut lui conſerver ſa force & ſa qualité.

La main-d'œuvre du teillage ſera plus exploitante, parce que la teillure n'étant plus arrêtée par les nœuds de la patte, détachera ſans aucune reſiſtance le brin de la teille dans toute ſa longueur, ſans revenir ſur ſes pas, pour teiller de nouveau ce que la patte auroit retenu, alors le chanvre provenu de ce teillage, ne renfermera ni baudres, ni reteilles ce qui lui donnera plus de valeur, & attirera de préférence le Conſommateur.

Quelques repréſentations qui puiſſent être faites au Cultivateur pour le ſoumettre de ſuppprimer la patte au chanvre pour en augmenter la valeur & la conſommation, il s'y refuſera conſtamment, ſans conſidérer que les baudres & reteilles déteriorent la qualité du chanvre qu'il récolte, par conſéquent en diminuent la valeur, éloignent le Conſommateur, qui ſeul donne l'augmentation d'eſpece dans les lieux productifs.

L'Ukraine, la Ruſſie & la Pologne ont reconnu la néceſſité de faire couper la patte au chanvre pour l'intérêt public, puiſqu'il eſt défendu expreſſément de faire entrer du chanvre de la Drouina dans la Livonie Polonoiſe, auquel la patte n'a pas été coupée; quelque bon qu'il puiſſe être, ce qui prouve que ſans réglement on ne peut ſupprimer la fraude.

Le Gouvernement en France, a reconnu avant ce jour, combien le chanvre eſt ſuceptible de fraude & d'altération dans ſa préparation pour la vente, puiſque l'Arrêt du Conſeil d'État du premier Juillet 1670, défend aux Embaleurs & Marchands d'expoſer en vente aucune balle de chanvre où il y aura du tombeux, étoupes & autres chanvres défectueux, afin d'attirer la confiance du Conſommateur, mais ce Réglement n'eſt pas ſuivi.

Si ces obſervations peuvent déterminer le Conſeil d'y avoir égard, pour ordonner la ſuppreſſion de la patte du chanvre avant le rouiſſage, cette ſuppreſſion donnera plus de qualité & de valeur au chanvre, & excitera l'émulation du Cultivateur, pour participer dans l'augmentation d'eſpece que donnera la conſommation dans les lieux productifs, au deſir du Gonvernement pour le bien public.

## Annonces de livres.

*An enquiry into the principles of political œconomy, &c. Recherches ſur l'économie politique, ou eſſai ſur la ſcience de la police domeſtique ou particuliere chez les Nations libres, dans lequel on conſidére d'une maniere exacte & préciſe la population, l'agriculture, le commerce, l'induſtrie, la monnoie, l'intérêt de l'argent, la circulation, la banque, le change, le crédit public & les taxes.* Par M. Jacques Stewart, 2 vol. in-4°. chez Thomas Cadelt, Libraire, ſucceſſeur de Millar, dans le Strand, à Londres 1768.

*Coup d'œil rapide ſur les progrès & la décadence du commerce & des forces de l'Angleterre.* A Paris, chez de Hanſy le jeune, rue S. Jacques.

*Traité du plantage & de la culture des principales plantes étrangeres, recueilli du Dictionnaire Anglois de Miller*, par les ſoins de la Société économique de Berne.

*Traité des arbres fruitiers, extraits des meilleurs Auteurs*, par la même Société. A Paris, chez Deſſaint, rue du foin.

Nous ferons connoître inceſſamment ces trois ouvrages.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1768 dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| BORDEAUX. | | | | MOULINS. | | | | PAU. | | | | POITIERS. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | |
| | | | | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. |
| Agen. | 21 | 5 | | Aubuſſon. | 19 | 4 | | Aire. | 15* | 7 | 8 | Chatelleraut. | 19 | 12 | |
| Bazas. | 3 | 7 | | Château-Chi. | 24* | | | Bayonne. | 20 | 10 | | Chatillon. | 18 | 10 | 11 |
| Bergerac. | 20 | 3 | | Decize. | 20 | 8 | | Dax. | 23* | 2 | 5 | Confolens. | 15* | 16 | |
| Blaye. | 19 | 11 | | Evaux. | 17 | 5 | 2 | Mauleon. | 19 | 16 | | Fontenay. | 22* | 10 | |
| BORDEAUX. | 25* | 6 | | Gannat. | 18 | 13 | 4 | Mont de-mar. | 19 | 4 | | Les Sables. | 21 | 4 | 10 |
| Caſtel Jaloux. | 22 | | | Gueret. | 21 | | | Oleron. | 19 | 3 | 6 | Nyort. | 18 | | 3 |
| Condom. | 19 | 11 | | Montluçon. | 14* | | | PAU. | 19 | 5 | | POITIERS. | 18 | 17 | 2 |
| La Reolle. | 23 | 5 | | Montmarault. | 18 | | | S. Sever. | 16 | 5 | 8 | St. Maixent | 18 | 4 | 9 |
| Libourne. | 82 | 15 | | MOULINS. | 20 | 8 | 7 | Sauveterre. | 20 | | | Thouars. | 18 | | |
| Marmande. | 22 | 10 | | Nevers. | 21 | 4 | | | | | | | | | |
| Monſſauquin | 22 | | | S. Pierre le M. | 18 | 18 | | | | | | | | | |
| Nerac. | 20 | 17 | | St. Pourçain. | 18 | | | | | | | | | | |
| Nontron. | 10* | 11 | | | | | | | | | | | | | |
| Perigueux. | 18 | | | | | | | | | | | | | | |
| Ste. Foy. | 19 | 10 | | | | | | | | | | | | | |
| Sarlat. | 18 | 16 | | | | | | | | | | | | | |
| Villeneuve. | 23 | 19 | | | | | | | | | | | | | |
| PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | |
| From. le ſep. | 121 | 2 | 8 | From. le ſep. | 19 | 5 | 1 | From. le ſep. | 19 | 3 | 10 | From. le ſep. | 18 | 19 | 6 |
| Pain la liv. | | 2 | 6 | Pain la liv. | | 2 | 5 | Pain la liv. | | 2 | 7 | Pain la liv. | | 2 | 1 |
| Avoine le ſ. | 9 | 3 | | Avoine le ſ. | 5 | 4 | 1 | Avoine le ſ. | 10 | 11 | 3 | Avoine le ſ. | 6 | 17 | 7 |
| Foin le q. | 3 | 4 | 5 | Foin le q. | 1 | 19 | 7 | Foin le q. | 1 | 19 | 4 | Foin le q. | 2 | 17 | |
| Paille le q. | 1 | 6 | 3 | Paille le q. | | 12 | 5 | Paille le q. | | 17 | 11 | Paille le q. | | 18 | 10 |

## CHAULAGE POUR LES GRAINS.

Les avantages réels qu'on retire du chaulage des grains, nous déterminent à l'approche des ſemailles, à publier de nouveau celui que M. de Sutieres a donné dans ſon *Agriculture expérimentale*, & dont il fait uſage depuis plus de vingt ans.

Il faut d'abord ſe procurer un tonneau défoncé par un bout, & capable de contenir un muid d'eau. Après l'avoir fait remplir, on jette dedans environ un boiſſeau de crotes de moutons, une pareille quantité de fiente de pigeon & de poules, un boiſſeau de bouze de vaches, autant de crotin de cheval, & environ un boiſſeau de cendres de genievre, de genet ou de chêne. Si l'on pouvoit même former cette cendre de ces trois plantes, elle n'en ſeroit que meilleure. On fait enſuite bien remuer tous ces ingrédiens avec un bâton, une fourche ou tout autre inſtrument, afin qu'ils ne faſſent plus qu'un même corps. On répete cette opération pendant cinq ou ſix jours. Ces différens fu-

miers fermentent dans cet intervalle, comme le vin dans la cuve. Ce temps expiré, ce mélange ſe calme, & ſe convertit en une graiſſe qui produit les effets dont on a déjà parlé.

Lorſqu'on veut chauler la ſemence, on prend de cette liqueur & on la met dans une chaudiere de fer, dans laquelle on jette une poignée de genet des bois, & on la fait bouillir pendant cinq ou ſix minutes. On retire enſuite le genet qu'on laiſſe ſeulement égouter ſur la chaudiere, dans laquelle on fait éteindre la quantité de chaux néceſſaire, & après avoir bien remué la liqueur avec un bâton pour délayer la chaux, on la verſe ſur le tas de bled qu'on veut ſemer. (a) Trois perſonnes remuent alors avec des pelles tout le grain, afin que le tout ſoit bien engraiſſé de la liqueur; car s'il reſtoit quelques grains ſecs, il faudroit reprendre de la liqueur pour qu'ils fuſſent auſſi chaulés.

Ce bled doit être ſemé le lendemain; mais s'il ſe rencontroit quelqu'obſtacle, il faudroit le remuer tous les jours avec les pelles. Par ce moyen on le garde douze ou quinze jours ſans qu'il ſe gâte.

On croit néceſſaire de répéter ici les avantages du chaulage.

1°. Il garantit le grain de la rouille, nielle, bruine, *&c.*

2°. Il lui donne plus de force & de nerf, & le met en état de reſiſter aux ſéchereſſes ou aux humidités.

3°. Il ménage la ſemence & les engrais.

4°. Il rend la touffe de la plante ſi forte qu'elle étouffe les yvraies & autres mauvaiſes herbes qui voudroient pouſſer.

On obſervera auſſi qu'il eſt à propos de chauler tous les grains, même ceux qu'on ſeme au printemps, c'eſt-à-dire en Février ou Mars. On peut voir tout ce que nous avons dit à ce ſujet dans nos Gazettes précédentes.

Nota. *Les perſonnes qui voudroient écrire à M. Sarcey de Sutieres auront la bonté d'adreſſer doreſnavant leurs lettres* au Bureau de la Gazette du Commerce, *&c.* à Paris, rue Traverſiere bute S. Roch.

(a) *Il faut un ſceau de cette liqueur pour un ſeptier de bled, & dans un ſceau on met ordinairement un morceau de chaux gros comme un fort melon.*

## COMMERCE.

### DE BERLIN.

IL paroît une Ordonnance du Roi par par laquelle Sa Majeſté défend l'importation des ouvrages en cuivre en fer & en fer blanc, ainſi que celle des clous de fer & autres connus ſous le nom de *clous blancs de Nuremberg*, ſous peine de 100 rixdalers d'amende par quintal, à moins qu'on ne ſoit muni d'un paſſe-port expédié par le Département des mines au Directoire général.

Le Roi défend par une autre Ordonnance d'importer dans les Provinces & pays ſitués depuis les bords du Weſer, en deça de ce fleuve, juſqu'en Pruſſe incluſivement, aucune eſpece de fer blanc étranger, à peine contre les contrevenans de deux cents rixdalers d'amende par livre.

### PARERE.

P. D. reçut le 17 Mars 1768, lettre de G. & R. de Bordeaux, du 14 du même mois, dont ſuit la teneur:

» Monſieur & ami, nous vous prions de » nous faire réaſſurer une ſomme de trois » mille livres ſur marchandiſes dans le Na» vire la *Société de Dunkerque*, *Capitaine* » *Guilloneau*, pour venir de Dunkerque à » Bordeaux, que nous avons aſſurée au ſieur » L. ledit Navire, parti depuis le 14 Jan» vier dernier, comme depuis ce temps là » on n'a eu aucunes nouvelles de lui, ni bon» nes ni mauvaiſes, on le preſume de re» lâche à l'Iſle de Wight, d'où on ne peut » pas toujours donner des nouvelles, & où » les Dunkerquois relâchent aſſez commu» nément, le cours des aſſurances de Dun» kerque ici eſt aujourd'hui à 2 pour cent, » mais nous ſentons que celle ci-deſſus vaut » davantage, à cauſe de l'époque du départ; » comme nous ſçavons combien vous êtes » attaché à nos intérêts, nous vous laiſſons » le maître pour la prime, perſuadés que » vous l'obtiendrez de 4 à 5 pour cent » & tout au plus 6. C'eſt d'ailleurs un bon » Navire qui eſt à ſon ſecond voyage, bien » commandé, & la plupart de ſes marchan-

» diſes, pour la côte de Guinée, dont par-
» tie dans des pieces cerclées de fer, par
» conſéquent moins ſujettes que d'autres à
» avaries.

Le même jour 17 Mars, P. D. chercha à faire réaſſurer ladite ſomme de trois mille livres ſur l'expoſé de ſes ordres, dont il donnoit lecture, & ſur la fin de la bourſe il convint avec P. & B. au moyen d'une prime de 10 pour cent, ſa police étoit prête & fut ſouſcrite au même inſtant.

Il ſe trouve aujourd'hui que le Navire la *Société*, Capitaine *Guilloneau*, en queſtion, s'eſt perdu à Tregaſtel ſur la côte du Morlaix, corps & biens, le 21 Janvier dernier.

Qu'il fut écrit de Lannion à Morlaix le 25 Février ſuivant, qu'il s'étoit perdu à Tregaſtel, corps & biens, il y avoit déjà quelque temps, un Navire que l'on préſumoit de Dunkerque.

Que dans le nombre des effets de ce Navire venus à la côte, il ſe trouvoit deux boucauds cerclés de fer de la marque ML. N°. 1 & 8, ſauvés & dépoſés dans les magaſins de l'Amirauté à Perros, contenant 270 pieces de guinées en coton bleu pour la traite des Negres & autres cotons, & des caiſſes de morceaux de verres rouges & bleus auſſi pour la traite des Noirs; que ledit jour 25 Février, il ſe fit à Dunkerque des réaſſurances ſur ce Navire à 25, & le 28 du même, à 34 pour cent.

Que le 12 Mars il fut reçu à Dunkerque une lettre de Morlaix en date du 4 dudit mois, par laquelle on apprenoit qu'il s'étoit perdu le 21 Janvier un Navire, corps & biens à Tregaſtel, & qu'on préſumoit qu'il venoit de Dunkerque, l'ayant reconnu aux plombs mis ſur les ballots venus à la côte.

Que G. un des Aſſureurs de Bordeaux ſur ce Navire, chercha le 10 Mars à ſe faire réaſſurer, & n'y parvint que le 12, en donnant une prime de 25 pour cent.

Que A., autre Aſſureur de Bordeaux, chercha auſſi à ſe faire réaſſurer le 13 Mars, qu'il offrit 45 pour cent de prime, ſans trouver de réaſſureurs, & qu'enfin il en trouva au moyen d'une prime de 50 pour cent, le 14 Mars, époque de la lettre d'ordre ſuſdite de G. & R. de Bordeaux, à P. D. leur ami de Nantes.

## QUESTION.

P. & B. demandent 1°. Si, ſans ſuſpecter la conduite de P. D. qui, quoique ſes amis de Bordeaux, fuſſent perſuadés qu'il obtiendroit la prime de 4 à 5 & tout au plus 6 pour cent, ſe décida fort promptement à en accorder 10, vu l'expoſé de l'état des choſes en la lettre d'ordre de réaſſurance, manifeſtement faux & illuſoire, pour le maintien de la bonne foi, dont la néceſſité dans le commerce, & ſur-tout en fait d'aſſurance, eſt généralement reconnue, la police ſouſcrite par eux le 17 Mars dernier, ne doit pas être annulée & ſans aucun effet.

2°. Si l'aſſurance ayant lieu, ils ne ſont pas tout au moins en droit d'exiger une prime de 50 pour cent, telle qu'elle a été payée à Bordeaux le 14 Mars date de la lettre d'ordre, & telle qu'ils n'euſſent pas manqué de l'exiger eux-mêmes, ſi non plus forte, ſi on leur eût fait un expoſé fidele des riſques, dont ils ne ſe ſeroient peut-être pas même chargés à quelque prime que ce fût.

## QUESTION DE COMMERCE.

Guénois, Danty, Ferrieres, Deniſart & pluſieurs autres célebres Auteurs, ont décidé que les *livres de Marchands ne ſont preuve que de Marchand à Marchand, & qu'un particulier aſſigné ſur la foi d'un pareil livre, en payement de marchandiſes, qu'on ſuppoſeroit lui avoir été livrées, doit être renvoyé d'aſſignation, au-deſſus de ſon ſerment, de n'avoir point été, ou de n'avoir pas envoyé prendre ces marchandiſes.*

Trois Avocats célebres, & ſept Juges éclairés l'ont ainſi décidé depuis peu en Bretagne, dans une affaire où il n'étoit queſtion que de 27 ℔ : leur motif de déciſion eſt que *perſonne ne peut ſe faire un titre ſoi-même*; les Avocats conſultés ont même ajouté qu'on le jugeoit ainſi à Paris, & que cela étoit inconteſtable dans le point de droit. Si cela eſt vrai, il eſt inutile aux Marchands détailleurs d'avoir des livres, & il ſera dangereux pour eux de continuer de donner à crédit; on prie donc tous ceux qui ont connoiſſance de la Juriſprudence du Parlement de Paris à cet égard, d'en donner connoiſſance au public par la voie de cette Gazette : on ſeroit même charmé de ſçavoir ce que l'on

a auſſi jugé ſur cette queſtion dans les autres Parlements du Royaume, même les Préſidiaux.

Il a déjà paru dans cette Gazette, & même dans un Journal de Juriſprudence, de 1764, une diſſertation où l'on a oublié de citer *Bourjeon & Dargentré* en faveur du Marchand, mais ce n'eſt plus aujourd'hui des Citations que l'on demande, ce ſont des Jugements qu'il faut. Il eſt même à ſouhaiter qu'il ſe rende à cet égard un Arrêt du Conſeil qui ne laiſſe plus matiere à chicanne.

## *COURS DES CHANGES*

A

| PARIS. *le 9 Août 1768.* | | NANTES. *le 4 Août.* | | BORDEAUX. *le 29 Juillet.* | | MARSEILLE. *le 3 Août.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amſterdam, | 55 ½ | Amſt. | 54 ¾ | Amſt. | 55 | Londres, | 31 ¼ |
| Londres, | 31. 15 16e | Lond. | 32 | Lond. | 31 | Amſt. | 54 ¼ |
| Hambourg, | 175 ¼ | | | Hamb. | 27 | Cadix, | 15 4 |
| Madrid, | 15 1 | Flandres, | 57 5 8e à ¾ | Paris échu, | ⅓ p 0/0 p | Madrid, | 15 5 |
| Cadix, | 14 18 | | | *du 1r Août.* | | Livourne, | 97 |
| Livourne, | 95 ¼ | Hambourg, | 176 ¼ | | | Naples | 86 |
| Lyon, | ½ pe. | Paris, | ¼ p 0/0 p. | Amſterd. | 55 ¾ | Gênes, | 95 ½ |
| | | | | Lond. | 31. 7 8e | Paris, | ½ p 0/0 b. |
| | | | | Hamb. | 27. 5 8e | Lyon. | ¼ p 0/0 b. |
| | | | | Paris échu, | ⅓ p 0/0 p | Montpellier, au pair. | |
| | | | | | | Piaſtres, | 49 5 |

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 9 Août 1768.*

| | ℔ | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à | 712 | | *marc.* |
| Du Mexique à | 704 | | |
| Du Perou à | 696 | | |
| Les guinées à | 710 | | |
| Ducats à | 96 | 10 | *once.* |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à | 97 | 15 | |
| Or à 20 karats à | 82 | 10 | |
| L'argent à 11 d. 20 g. à | 53 | 12 | 6 *marc.* |
| *Idem* à 11 d. 10 g. à | 51 | 12 | 6 |
| Piaſtres. 48 ℔ 7 ß 6 d. à | 48 | 10 | |

## PRIX

*Courants de quelques denrées à Dunkerque, le 20 Juillet 1768.*

Le bled blanc de Flandres, 40 ℔ la *raziere*.

L'eau-de vie de Bordeaux, de la Rochelle, d'Oleron, de l'Iſle de Ré, ſans prix fixe.

L'huile fine de Provence & d'Italie, 55 ß le *pot*; l'huile d'olive commune d'Eſpagne, de 45 à 48 ß; huile de navette, 48 ℔ la *tonne*.

Sel gris de Seudres, 5 ℔ 10 ß la *raziere*.

Le ſucre blanc de S. Domingue premiere qualité, 44 ℔ le *quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 28 à 29 ℔; le café de la Martinique, 18 ß la *livre*. Café de S. Domingue, 15 ß; indigo cuivré de 5 à 5 ℔ 10 ß.

## AU HAVRE, *le 31 Juillet.*

Farine premiere qualité, de 18 à 18 ℔ 10 ß le *quintal*; froment, 7 ℔ 5 ß le *boiſſeau*; ſeigle, 3 ℔ 15 ß.

Huile d'Oneille & de Port-Maurice, de 73 à 74 ℔; huile de Provence, de 72 à 73 ℔; ſavon bleu pâle, de 45 à 47 ℔.

Brai ſec, de 11 à 12 ℔; brai gras, de 30 à 35 ℔; goudron, 17 ℔.

Sucre terré, de 45 à 54 ℔; ſucre brut, de 30 à 33 ℔; café de la Martinique, de 19 à 19 ß 6 d.; café de S. Domingue, de 17 à 18 ß; cacao en grains, de 14 à 15 ß; indigo cuivré, de 5 à 6 ℔ 10 ß; indigo bleu & violet, de 7 à 8 ℔; coton de S. Domingue, de 140 à 155 ℔; coton de la Mar-

tinique & de la Guadeloupe, de 130 à 145 ℔; bois de campéche, de 11 à 12 ℔.

La morue marchande a été vendue le cent à raiſon de 68 poignées au cent, 220 ℔.

*Navires en armement.*

DE DUNKERQUE, *le 22 Juillet* 1768.

Les Navires la *Victoire*, de 160 tonneaux, Capitaine *Pierre Tiphaigne*, Armateur M. *Gaſpard Morel*; & le *Negrillon*, de 200 tonneaux, Capitaine *Balt. Gaſpard*, Armateurs MM. veuve *Vorſtin* & fils, ſont en charge dans ce Port pour le Cap François.

DE HONFLEUR, *le 1r Août.*

Le Navire l'*Angelique*, de 300 tonneaux, Capitaine *Ango*, eſt en charge dans ce Port pour les Cayes Saint Louis, partie du Sud de Saint-Domingue, & partira dans le courant de Septembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris, à M. *Leleu*, Banquier, rue neuve S. Denis; à Rouen à M. *Alexandre Hellot*, Négociant rue des Charettes, & à Honfleur, à M. *Jean-Baptiſte de Bermont*, Armateur de ce Navire.

DU HAVRE, *le 3 Août.*

Il ſe trouve en charge dans ce Port cinq Navires François, ſçavoir le *Théſée*, de 200 tonneaux, Capitaine le *Normand Dupleſſis*, du Havre, Armateurs MM. *Begouen de Meaux*, & Compagnie.

Le *Gracieux*, de 300 tonneaux, Capitaine *Guerard*, du Havre; les *Deux Freres*, de 300 tonneaux, Capitaine *Deſprairies*, tous deux pour le Cap, & deſtinés à partir à la fin d'Août; le premier armé par MM. veuve *Jean Feray & Maſſieu*, & le ſecond ayant pour Armateurs MM. *Prier & Prier* freres.

Le *Deſir*, de 250 tonneaux, Capitaine *Clouet Dubuiſſon*, du Havre, pour la Martinique, partira au plus tard au commencement de Septembre prochain. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à M. *Potain*, Armateur de ce Navire, ou au Capitaine.

Le *Marville*, de 250 tonneaux, Capitaine *Prevoſt*, du Havre, pour les Iſles Françoiſes de l'Amérique, Armateur M. *Limouzin*.

## *FINANCES.*

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiemt. d'Août. |
|---|---|---|---|
| Gaultier, | 8e. | t. l. | 17 |
| Boutet de M. | 17e. | A. | 17 |
| Hurel, | 28e. | P. | 16 |
| Le Canut, | 31e. | S. | 17 |
| Radix, | 33e. | P. | 17 |
| D'Eaubonne, | 37e. | A. | 17 |
| De la Bretaiche, | 40e. | A. | 17 |
| Meulan, | 44e. | C. | 17 |
| De Ste. Luce, | 47e. | B. | 18 |
| Lallemant, | 49e. | A. | 17 |
| Radix, de Chev. | 53e. | P. | 17 |
| Deſplaces, | 61e. | A. | 17 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS;

| *Août 1768.* | *Lundi 8.* | *Mardi 9.* | *Mercredi 10.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1205 | 1202 ½ | |
| Emp. de la Com. | | | |
| Prom. à 5 p ⅋ | | 19 ½ 20 | |
| Prom. à 4 p ⅋ | | 40 ½ | |
| Bill. de la Com. | | | |
| Ac. des Fermes. | 902 ½ | 902 ½ | |
| Amortiſſement. | | | |
| 2ſ. p. l. du Dix. | 8 ½ | 8 ½ | |
| 3e. Loterie. | 3 ½ | 3 ½ | |
| Annuités. | 332 | 332 | FESTE. |
| Coup. d'An. | 66 ½ | 66 ½ | |
| Emp. de 50 mil. | 38 ½ 39 | 39 | |
| Emp. de 30 mil. | 41 | 41 | |
| Col. 1759. | 42 ½ | 42 ½ | |
| Canada. | 45 | 45 | |
| 4e. L. Epoques. | 15 ½ 16 | 16. 12e. 20. | |
| Nouette. | 38 ½ | 38 ½ 39. 38 ½. | |
| Ac. de la caiſſe | | | |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | 2e. 380. 3e. 350 | 5e. 330. | |
| | 4e. 332. 5e. 330 | | |
| Bretagne. | | | |